ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓂᖅᓴᖅᑎᑐᑦ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Appel de candidatures de sagefemmes autorisées et de personnes représentantes du public pour siéger au comité d’inscription des sagefemmes du Nunavut

Date de début : 15 mars 2022
Date de fin : 28 mars 2022
Iqaluit (Nunavut)

Le ministère de la Santé est à la recherche de sagefemmes et de personnes représentantes du public pour faire partie du comité d’inscription des sagefemmes du Nunavut.

En vertu de la *Loi sur la profession de sage-femme*, ce comité est chargé d’examiner les demandes pour l’obtention ou le renouvèlement de permis de sagefemmes praticiennes. Il conseille également le ministre de la Santé quant aux politiques, aux normes et à la législation concernant les sagefemmes autorisées au Nunavut.

Les sagefemmes qui présentent leur candidature doivent avoir l’autorisation de pratiquer au Canada et être en règle avec le gouvernement du Nunavut ou avec la province ou le territoire ayant autorisé cette pratique.

Le ministère de la Santé est aussi à la recherche de personnes représentantes du public pour faire partie du comité d’inscription des sagefemmes du Nunavut. Une personne représentante du public est une personne qui n’est ni sagefemme autorisée ni fonctionnaire au gouvernement du Nunavut.

Les personnes candidates doivent avoir un intérêt prononcé pour le processus règlementaire et être préparées à consacrer de deux à quatre heures par mois à une réunion virtuelle. Une connaissance de la pratique sagefemme inuite traditionnelle constitue un atout. Les personnes choisies contribueront à l’avancement du perfectionnement professionnel et à l’intégration dans la pratique des connaissances en sagefemmerie traditionnelle.

Celles et ceux qui souhaitent faire partie du comité doivent transmettre leur curriculum vitæ et une lettre de motivation d'ici le 28 mars 2022 à Barbara Harvey, registraire du ministère de la Santé, par courriel à bharvey@gov.nu.ca ou par télécopieur au 867 982-7655.

On peut se procurer le texte de la *Loi sur la profession de sage-femme* sur demande ou en consultant le site https://www.nunavutlegislation.ca/en/consolidated-law/midwifery-profession-act-consolidation.

###

Relations avec les médias :

Danarae Sommerville
Spécialiste des communications
Ministère de la Santé
867 975-5712
dsommerville1@gov.nu.ca

ᐱᖅᓯᓕᕆᔨ ᑐᓴᐅᒃᖏᓐᓄᑦᑎᐊᕆᔨ ᐱᖃᑎᖅᓯᒪᔪᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᐃᑎᑐᖓᓗᐃᑎᐅᔪ, ᖃᐅᔨᓴᓇᑎᑦ, ᐃᓄᐃᙱᓯᒪᔪᖅ ᐅᐃᓱᒪᑎᑐᓴ ᐅᖅᓯσ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.

Communications